



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDANGES 2015

Des quotas viticoles au service de la qualité

A la suite de la récolte 2014 et au regard des stocks actuels, les quotas de production du vignoble vaudois n'ont été que très légèrement adaptés afin de poursuivre les efforts visant la qualité. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des vins vaudois que le Département de l'économie et du sport mène en collaboration avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois.

Chaque année, le Département de l'économie et du sport fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole, sur proposition de la CIVV (Communauté interprofessionnelle du vin vaudois). Ces droits de production, exprimés en litre de vin clair par m² de vigne, représentent les volumes maximaux pouvant être encavés pour la récolte.

Pour le millésime 2015, le Département de l'économie et du sport poursuit une politique d'encouragement de la qualité afin de promouvoir l'excellence des vins vaudois. Cette qualité, voulue par la réglementation AOC cantonale, s'exprime par le souhait de produire avant tout des vins d'appellations d'origine contrôlée, Grands crus et Premiers grands crus.

Les décisions cantonales ont été prises après une large consultation menée par le chef du Département de l'économie et du sport auprès de l'interprofession qui regroupe les représentants des producteurs, des encaveurs, des coopératives et des négociants, et en plein accord avec elle.

Les quotas définis en 2014 sont reconduits pour 2015, à l'exception de deux ajustements ; la production de Chasselas dans le Chablais est portée de 0,92 à 0,96

l/m2. Enfin, la région de La Côte voit ses quotas de production de cépages rouges augmenter de 0,70 à 0,72 l/m2, hormis pour le Gamay dont la production demeure inchangée. L'état des stocks, influencé par les deux derniers millésimes dont les rendements ont été inférieurs à la moyenne, justifie ces adaptations.

Ces chiffres, publiés dans la FAO, traduisent la volonté du Département de l'économie et du sport et de l'ensemble de la profession de conserver dans le secteur vitivinicole vaudois des prix adéquats afin de rester compétitifs dans un marché des vins très disputé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juin 2015

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Pascal Wulliamoz, Office cantonal de la viticulture et de la promotion, 021 557 92 68 ; Gilles Cornut, président de la CIVV, 021 804 54 54

[Quantites_de_production_maximales_de_raisins_2015](#)